Réf. Farde e-Assemblées : 2714029

N° OJ : **69**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/05/2026

Objet : Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles - Ecole supérieure des Arts.- Convention avec l'asbl POELP.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur;

Vu le Décret de la Communauté française du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique;

Vu le Décret de la Communauté française du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;

Considérant que la présente convention a pour objet de régir les modalités de mise à disposition gratuite des locaux situés rue Bara 123, 1070 Anderlecht, entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles-Ecole supérieure des Arts et l'absl POELP, dans le cadre de l'organisation du Jury de Design Urbain du 09/06/2026 au 13/06/2026;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : la convention entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles - Ecole supérieure des Arts et l'asbl POELP est adoptée.

Annexes :

CONVENTION FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)